

CAPL MOUVEMENTS DE MUTATIONS

CADRE C DU 16 JUILLET 2015

PRESENTS

Administration :

Gilbert LISI, président
Jean Noël JARRY
Béatrice PERROIS-BOISSEL
Vincent VALLAT
Vincent BONARDI
Sylvie ZALDUA

Organisations syndicales :

FO, Boris BOURNAZAUD et Arnaud BAUSSET, titulaires, Annie CLAUX Expert.
Solidaires, Nadine LAGRANGE et Valérie GUYONNAUD, titulaires, Christine DIVRY suppléante et Chantal FEYSSAT Expert
CGT , Olivier LORENTZ et Claire COULAUDOU titulaires et Sophie AUDIC suppléante

Secrétariat

Secrétaires : Michèle CORMENIER et Olivier MONTLARON
Secrétaire adjoint : Valérie GUYONNAUD, Solidaires

Solidaires et CGT présentent une déclaration liminaire.

En préambule

Le Président commente les déclarations liminaires.

Il souligne que nous continuons de perdre des emplois année après année et que la Direction Générale a confirmé que les missions de la DGFIP ne sont pas jugées prioritaires par le gouvernement.

A ce titre les ministères économiques et financiers perdront 2400 emplois en 2016.

Selon les règles nationales , les mouvements tiennent compte des départs en retraite jusqu' au 28 Février 2016

Le projet publié sur Ulysse est celui proposé au vote de la CAPL.

Après discussions sur certains postes non pourvus par décisions du Directeur, le Président soumet le mouvement des affectations au vote :

- 4 votes « contre » : Solidaires et CGT
- 2 votes « abstentions » : FO
- 6 votes « pour » : administration

Ce vote porte sur le projet qui permet à la quasi-totalité des agents d'obtenir un de leurs vœux.

Remarque : les affectations ont bien respecté la règle de l'ancienneté et pour une grande partie le choix des agents.

5 agents n'ont pas obtenu satisfaction.

Certains postes n'ont pas été pourvus faute de demande.

Autres affectations pour information :

Le Président nous informe des affectations pour les mouvements internes à la Direction :

- Sophie DETIENNE à la Division Dépense
- Angélique FLEURY ALD au SIP/SIE de Saint Junien
- Bruno PECIS au SIP Limoges Extérieur détaché au standard

Informations sur la fusion EDRA/ERD :

Au 1^{er} septembre 2015, l'affectation nationale des agents est complétée par une affectation locale. Celle-ci correspond à la commune d'implantation du centre des finances publiques le plus proche de la résidence familiale de l'agent. Si un agent réside sur une commune extérieure au département, le rattachement se fait sur la commune d'implantation du centre des finances publiques la plus proche dans son département d'affectation.

Vos représentants à la CAPL

Arnaud BAUSSET – Boris BOURNAZAUD – Annie CLAUX